

ROGERS COMMUNICATIONS INC.
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL
DU CONSEIL

L'administrateur principal facilite le fonctionnement du Conseil indépendamment de la direction de la Société (à l'exception de tout président exécutif) et exerce une supervision indépendante du conseil. L'administrateur principal doit s'acquitter des responsabilités suivantes :

- exercer une supervision d'ensemble afin de s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction de la Société (à l'exception de tout président exécutif);
- s'assurer que les administrateurs comprennent bien et respectent rigoureusement la démarcation entre les responsabilités du conseil et celles de la direction;
- présenter le point de vue des administrateurs indépendants aux personnes et aux groupes concernés, y compris le président ou le président exécutif du conseil, le chef de la direction et les présidents des comités;
- si le président ou le président exécutif n'est pas indépendant, présider des séances à huis clos distinctes réunissant les membres indépendants du conseil;
- examiner, avec le président ou le président exécutif du conseil et le chef de la direction de la Société, les points importants que le conseil doit prendre en considération;
- consulter et rencontrer tous les autres administrateurs, ou certains d'entre eux, à leur discrétion ou à la sienne;
- rencontrer individuellement chaque administrateur au cours de l'année;
- recommander, au besoin, la tenue de réunions extraordinaires du conseil;
- promouvoir les meilleures pratiques et des normes rigoureuses de gouvernance d'entreprise;
- participer à la sélection des nouveaux administrateurs et rencontrer en entrevue ceux qui figurent sur la liste restreinte de candidats;
- examiner et approuver les dépenses liées aux déplacements et aux divertissements du président ou du président exécutif et du vice-président du conseil;
- aider le président ou le président exécutif du conseil à planifier et à organiser les activités du conseil, notamment en fournissant des suggestions sur les dates des réunions et les ordres du jour;
- exécuter toutes les autres tâches et responsabilités qui lui sont confiées de temps à autre par le conseil.